çaise vis-à-vis de Rome, a dit qu'il croyait que rien n'y a été changé et qu'elle reste telle qu'elle a été formulée par des déclarations antérieures.

—

Le Napolitain est *toujours très agité*, quoi qu'en puissent dire les télégrammes contraires inspirés par le gouvernement italien.

Les troupes ont reçu l'ordre d'être prêtes au premier signal.

Les officiers couchent dans les casernes; l'intendance a tout organisé pour des expéditions à dates imprévues.

—

On télégraphie de Genève que 4,000 artisans ont assisté à la réunion provoquée par les grévistes et que la réunion a été calme. Un manifeste des ouvriers proteste contre les allégations des patrons. La grève continue. La situation est toujours tendue.

—

La plupart des feuilles officieuses ont parlé d'un motif particulier qui s'opposerait à l'adoption de Blois comme séjour de la haute cour de justice. Ce motif mystérieux n'aurait-il pas son origine dans le don fait par la ville de Blois au Prince impérial, peu après sa naissance, du château qui renferme la salle des Etats.

Les méchantes langues prétendaient, à l'époque, que ce cadeau des Blésois à l'héritier du trône avait surtout pour but d'amener l'expulsion, du château, de la garnison nombreuse qui l'encombrait, et la cessation des travaux *vandalesques*, qui, le transformant peu à peu en caserne, détruisaient les détails les plus originaux du monument.

En tous cas, si nous avons mis le doigt sur la raison véritable du rejet de Blois comme centre de réunion du haut jury, on s'expliquera fort bien le sentiment de convenance qui empêcherait une propriété particulière du fils de servir d'asile aux juges appelés à se prononcer sur un attentat contre le père.

—

M. Maurice Richard vient de décider que tout tableau récompensé à l'Exposition des Beaux-Arts, sera acheté par le ministère. Il en sera de même pour les œuvres de sculpture.

—

Une triste nouvelle arrive de Londres, Mlle Nilsson, à la suite d'un enrouement, s'est alitée, et les médecins ont déclaré qu'elle ne pourrait plus chanter désormais.

—

M. Thiers vient d'avoir la douleur de perdre son frère, M. Charles Thiers, ancien vice-consul.

M. Charles Thiers était âgé de 70 ans.

—

Le dernier calembour de M. de T...

On parlait de la réduction qui menace le traitement d'un des grands chefs militaires de la France.

— Pauvre maréchal! s'apitoyait quelqu'un.

— Bah! fit le spirituel député, il n'en conservera pas moins tous les honneurs dus à son... rrrang!

—

Nous lisons dans l'*Histoire* :

« La jeune Florentine N... s'est donnée, dans la matinée d'hier, trois coups de poignard, dans son logement. On a transporté cette malheureuse à l'hôpital de Lariboisière. »

Et le logement, qui avait reçu les trois coups de poignard, qu'est-ce qu'on en a fait?

Il est probablement à la Morgue.

—

Une pensée ingénieuse, prise à la chronique de M. Paul Courty à l'*Opinion nationale*.

« Certaines gens se déshabituent si bien d'avoir des opinions à eux qu'ils n'osent plus avoir chaud ou froid avant d'avoir consulté le thermomètre. »

—

Alea jacta est! M. Emile de Girardin a vendu la *Liberté* !!...

C'est M. Léonce Détroyat qui en devient rédacteur en chef.

M. Détroyat a été ministre de la marine de l'empereur Maximilien, lieutenant de vaisseau, vaudevilliste. Il est actuellement directeur d'une grande société financière. Nous allons le voir à l'œuvre prochainement, et nous sommes certain que bon neveu chasse de race.

—

O races futures, voudrez-vous le croire?...

Les académiciens ont manqué de se prendre aux cheveux à propos du *cache-nez*.

M. Prevost-Paradol, chargé de la révision du Dictionnaire usuel (ne pas confondre avec le grand Dictionnaire de l'Académie), a proposé d'admettre le mot *cache-nez*.

Là-dessus, protestations énergiques de plusieurs immortels, qui se sont opposés à cette intrusion, le mot *cache-nez* manquant de noblesse et de dignité.

On a discouru, péroré, discuté pendant plus d'une heure; enfin le bouillant Paradol, faisant feu de toute son éloquence, a fini par battre ses adversaires, et le mot *cache-nez* a été reçu.

Est-ce un Austerlitz ou un Waterloo?

—

Le *Siècle* vient de faire faire un pas immense à la médecine légale.

Il annonçait avant-hier qu'on avait retiré de la Seine le cadavre d'un malheureux marinier et ajoutait que :

« L'enquête faite sur le corps de cet infortuné, a constaté qu'il laissait une femme et cinq enfants. »

EDMOND DUVAL.

PROJET DE LOI

Portant modification de diverses dispositions relatives aux Conseils généraux et aux Conseils d'arrondissement, voté dans la séance du 7 juin 1870.

Article premier.—A l'ouverture de chaque session, le plus âgé des membres présents au Conseil général remplit les fonctions de président; le plus jeune remplit les fonctions de secrétaire.

Il est procédé immédiatement à l'élection du président, des vice-président et des secrétaires.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Si les deux premiers tours de scrutin n'ont pas donné de résultat, il est procédé à un scrutin de ballotage, entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

Article 2. — Le Conseil général fait son réglement intérieur. Il règle notamment tout ce qui concerne la rédaction et le mode de publication de ses procès-verbaux.

Article 3. — Tout habitant ou contribuable du département a le droit de demander communication, sans déplacement, et de prendre copie des délibérations.

Article 4. — Les dispositions qui précèdent sont applicables aux conseils d'arrondissement.

Art. 5. — Les séances du Conseil-général sont publiques, à moins que la majorité ne décide le comité secret.

Un compte-rendu est rédigé sous la surveillance du président. Il mentionne le nom des membres qui ont pris la parole dans les séances.

Le compte-rendu de la séance par la presse ne pourra être autre que celui rédigé sous la surveillance du président. Toute contravention à cette disposition sera punie d'une amende de 500 à 1,000 fr.

Art. 6. — Les Conseils généraux ne peuvent émettre tous les vœux politiques qui ne sont pas contraires à la Constitution.

Art. 7. — Ne peuvent être nommés membres des Conseils généraux :

Les juges de paix dans les cantons où ils exercent leurs fonctions.

Art. 8. — Il sera statué par une loi spéciale relativement au Conseil général du département de la Seine.

Art. 9. — Les dispositions des lois antérieures sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 8 juin.

Depuis huit jours la Bourse a été agitée et les cours ont subi des variations importantes. Le jour même de la liquidation, la reprise s'est accentuée. Le 3 0/0 qui débutait à 74.62 s'est élevé à 74.82, son cours de clôture; l'Italien s'élevait à 60.35; les autres valeurs suivaient le mouvement; les reports, qui s'étaient fortement tendus d'abord, étaient revenus à un taux plus favorable, et les acheteurs avaient pu conserver leurs positions sans de trop lourds sacrifices. Tout s'accordait pour faire prévoir une nouvelle campagne de hausse.

Il n'en a rien été cependant. Des nuages ont surgi à l'horizon. La politique extérieure a agité le marché; on s'est préoccupé de l'entrevue d'Ems. Les difficultés qui se dressent devant le cabinet ont accrédité un instant des bruits de modifications ministérielles; les vendeurs, aux expédients ont parlé d'une indisposition de l'Empereur; mais ce qui a surtout pesé sur les cours, c'est la hausse des farines. Nous n'en sommes pas encore à craindre une disette, voire même une demi-récolte, et c'est une coupable exagération que de parler en ce moment de 300 ou 400 millions à exporter en numéraire pour des achats de grains. On a encore parlé du projet de M. de Soubeyran qui, on le sait ne pourra être réalisé que dans un an ou 13 mois; enfin on tire parti du projet de M. Du Miral tendant à frapper d'un impôt s'élevant jusqu'à 5 0/0 le revenu. Cet argument des baissiers est le seul sérieux. Faut-il s'en effrayer? Ce projet, déjà présenté sous la république, fut abandonné à cause de la difficulté du mode de perception.

En somme, il résulte de ces discussions une fâcheuse stagnation dans les affaires, et le marché financier est assez faible. Faut-il prévoir une baisse sérieuse? Nous ne le croyons pas; mais il est probable que pour quelque temps, il faut renoncer au cours de 75 fr. car à 74.50, la rente dont le coupon se détache le 16, ressort à 73.75.

Malgré les inquiétudes dont nous venons de parler, on peut constater le succès des émissions de cette semaine; les chemins normands réduiront les souscriptions; les obligations du canal des cinq villes ont été bien accueillies en province; la souscription de l'emprunt du Pérou close aujourd'hui a réussi; aux garanties offertes aux souscripteurs elle ajoutait le patronage de la société générale dont la cote prouve l'influence par le taux des valeurs qu'elle a émises.

Des mouvements de cette semaine il résulte dans les cours les variations suivantes :

Le 3 0/0 reste à 74.60 à terme et à 74.52 au comptant en hausse de 5 c. seulement; le Crédit foncier à 1330 en hausse de 15 fr. la Société générale demandée à 633; le Mobilier à 256 en hausse de 10 fr. l'Espagnol également en hausse à 478; le Comptoir d'escompte a monté de 5 fr. à 733; la rente Italienne toujours en faveur est à 60.30; la Société des tabacs à 465; les Transatlantiques à 216; le Suez-actions à 256; la délégation à 197. Les obligations foncières et les obligations de chemins de fer, toujours demandées, se tiennent dans les mêmes cours; les obligations de la ville 1869 sont demandées à 360; le Honduras très ferme à 215.25; les obligations du Khédive sont bien tenues; le Turc qui avait subi une dépréciation de 1 0/0 en deux jours, par suite de l'incendie de Péra, reprend à 53 fr. Nos actions de chemins de fer sont bien tenues; Nord 1228; Lyon 1010; Midi 676; Les Autrichiens sont à 817; Lombards 390. — En résumé, dispositions hésitantes, et tendances timidement accusées.

—

BOURSE DE JEUDI.

La bourse présente aujourd'hui le même aspect peu animé; cependant il y a une légère amélioration sur presque toutes les valeurs. Le 3 0/0 ouvre à 74.57 1/2 et ferme à 74.65; L'Italien à 60.40.

J. GUYON.

CHRONIQUE PARISIENNE.

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Jeudi, 6 juin 1870.

Encore quelques jours, et il sera de mode de faire ses malles pour quitter la ville. Il est convenu chez nous que, pendant les plus beaux mois de l'année, Paris n'est pas habitable. On serait deshonoré, tout à fait perdu de réputation, si l'on était rencontré sur l'asphalte, passé le 15 ou le 20 juin. Mais cette année, le printemps rafraîchi par la brise du soir, se prolongeant au milieu de journées constamment sereines, la mode fléchit un peu. Il y aura donc une sorte de rallonge. On ne partira pour tout de bon, qu'à la fin du mois ou au commencement de juillet.

* *

Où aller? où ne pas aller? — On n'a plus maintenant, sous ce rapport-là, que l'embarras du choix. — Montagnes, zônes lointaines, Alpes, Pyrénées, on se consulte. Le médecin aussi est appelé pour savoir quelles sont les sources thermales où il convient d'aller se rajeunir. Il est prodigieux de voir combien on a inventé de stations thermales depuis quelques années. Je défie qu'on me cite un département qui n'en ait pas une ou deux, les seules où l'on doive boire la santé, suivant les affiches et les prospectus. — Ah! la saison des eaux! la folie des femmes et le désespoir des maris! Savez-vous, qu'une voyageuse qui se respecte ne peut pas emporter moins de quatorze toilettes, c'est-à-dire tout un assortiment de cartons? Il y aurait de quoi charger un aviso.

Quatorze toilettes, et c'est au bas mot; on cite des lionnes qui en ont le double. — Un récent procès, intenté par une faiseuse en renom, à une dame à la mode, a mis en relief ce détail intéressant de nos mœurs modernes. — La dame en question ne dépensait pas moins de 80,000 fr. par an pour s'habiller. Oui, mais il n'était pas toujours facile de payer la note. On a dû faire un procès.

« La beauté est quelquefois un gouffre, » a dit Goëthe.

* *

Eh bien, ni les procès, ni le mot de Goëthe, ni le cri éloquent de feu M. Dupin aîné sur le luxe effréné des femmes, ne corrigeront nos belles Parisiennes. Cette année, si je suis bien renseigné, et je le suis, il y a une recrudescence de dépenses folles. Pour la vingtième fois depuis cinq ans, on a changé de chapeaux; on revient a quelque chose qui n'est ni la catalane, ni le petit Chapeau d'hier, mais qui peut se placer entre les deux et qui se distingue par une grande profusion de dentelles. — Les dentelles et les diamants, voilà ce qui distinguait autrefois les races aristocratiques et les bonnes familles de la vieille bourgeoisie française; c'était l'exception. En 1870, c'est la règle. Des diamants! des dentelles! des plumes! qu'est-ce qui n'en a pas? On peut n'avoir pas de pain à la maison, mais on a de tout cela, et les yeux sont satisfaits.

* *

Juvénal, qui était un esprit chagrin, a dit que le luxe a vengé sur Rome l'univers vaincu. Oui on peut, on doit même faire des serments contre le luxe. Vous voyez que je m'en pique tout comme un autre; mais, après tout, c'est bien séduisant, le luxe; j'ajoute que cela donne bien du travail et bien du relief à nos cités industrieuses. — Rien de mieux que de faire de longues tirades là-dessus, en prenant un ton sévère, mais serait-il possible de supprimer d'un trait de plume cents ou deux cents industries qui vivent de ces choses et qui aident notre Commerce national à en vivre? Très grave question! Le mieux là-dedans est de se faire une règle pour soi-même, de la recommander aux autres et de laisser le monde comme il veut aller.

* *

Depuis le 1er juin, ont commencé, sur toute une ceinture, les fêtes patronales des environs de Paris. Hier, c'était Nanterre, la patrie de sainte Geneviève, la fabrique des gâteaux au lait, le pays des pompiers et des rosières. — Il faut bien vous le dire, ces assemblées sont de plus en plus adoptées par notre beau monde. Grâce au chemin de fer, on y est vite transporté; c'est pourquoi Paris s'y transvase très-souvent en une matinée. Tous les environs de Paris étant maintenant parsemés de maisons de campagne, les résidents viennent recevoir à la gare les invités de la ville. Il en résulte qu'un village a parfois l'aspect du boulevard des Italiens, pus les saltimbanques, les ménageries et les loteries en plein vent. A Nanterre, on a vu des membres du Jockey-Club, 10 à 12 auteurs dramatiques, des boursiers, des actrices, des princes russes, et à peu près 20,000 curieux endimanchés! Un Paris en raccourci.

Nota bene. — La Rosière de cette année est blonde comme les blés.

Règle générale : Par suite d'un décret étrange de la mode, décret tacite qui n'a jamais été promulgué dans aucun *Journal officiel*; il n'y a décidément plus que des blondes. Que sont donc devenues les brunes? C'est là une question que tout le monde s'adresse et à laquelle personne ne pourrait répondre.

* *

J'allais vous dire quelques mots de l'Exposition, mais j'apprends qu'un de vos collaborateurs, plus compétent, s'est chargé de cette tâche difficile, et je m'abstiens.

J'arrive aux nouvelles théâtrales :

Au Théâtre-Français on a enfin donné le *Maurice de Saxe* de MM. Jules Amigues et Desboutin.—S'il y a une figure sympathique à la foule, c'est celle du grand maréchal qui conduisait nos pères à la victoire, à Fontenoy et à Rancoux; mais tout n'est pas beau dans la vie de cet ancêtre George Sand. Les deux auteurs ont voulu surtout raconter au public cet épisode de la vie du héros où l'on enlève Mme Favart et où l'on fait enfermer le mari. — Les épisodes historiques sont connus de tout le monde. Il serait donc inutile de les détailler ici. On les a mis plus d'une fois au théâtre, surtout sous la forme du vaudeville.

Pourquoi en avoir fait une pièce en vers? Pour des personnages qui sont presque nos contemporains, la prose suffirait.

L'action se passe tour à tour au camp, à Paris et au château de Chambord. Maurice de Saxe y est peut-être trop représenté en daineret, et Favart, l'ancien pâtissier devenu auteur dramatique, sort un peu trop de son rôle de bonhomme. — Autre chose : — A un certain moment, il y a une longue tirade, où l'on prédit la révolution de 89. Sans doute, sous Louis XV, la révolution française était pressentie par quelques rares esprits, mais, à la Cour, nul n'y pensait, ni parmi ceux qui s'amusaient. — Bref, la pièce avait des longueurs; on a dû la raccourcir. — Mme Victoria Lafontaine est une actrice de talent, mais elle n'a pas l'air enjoué et toujours gai qu'il fallait pour jouer Mme Favart, si espiègle. — Maubant est trop fatigué pour être un vrai Maurice de Saxe.

JÉHAN DE MALTRAVERS

BANQUE DE FRANCE.

SITUATION DE LA BANQUE ET DE SES SUCCURSALES

Le 9 Juin 1870, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales	1.319.747.865 05
Effets échus hier, à recevoir ce jour	239.141.45
Portefeuille de Paris, dont 61 485 641 84 proviennent des succursales	273 614.563.09
Portefeuille des succursales, effets sur place	260.315.237...
Avances sur lingots et monnaies	4.999.100 ..
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.487.300 ..
Avances sur effets publics français	16.751.900 ..
Avances sur effets publics français dans les succursales	8.239.310 ..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	39.733.200 ..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales	33.517.300 ..
Avances sur obligations du Crédit foncier	1.187.300 ..
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales	1.210.160 ..
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857)	60.000.000 ..
Rentes de la réserve	15.000.750 14
Rentes, fonds disponibles	80.575.187 21
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales	9.998.903 ..
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	2.037.499.87
Divers	6.653.082.74
	2.225 636.909 55

PASSIF.

Capital de la Banque de France	182.500.000 ..
bénéfices en addition au capital (article 8, loi du 9 juin 1857)	7.944.776 02
Réserves mobilières	22.105.750 14
Réserve immobilière de la Banque	4.000.000 ..
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	1.242.353 550 ..
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	42.097.001 69
Compte courant du Trésor, créditeur	149.020.189 18
Comptes courants à Paris	371.967 182 20
Comptes courants dans les succursales	43 048.330 ..
Dividendes à payer	939.102 ..
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	8.362 658 51
Réescompte du dernier trimestre à Paris et dans les succursales	1.305.322 15
Divers	9.255.816 56
	2.225.636.909 55

Le gouverneur de la Banque de France
ROULAND.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 22 mars 1870. Suite.
(Voir le *Journal de Roubaix* du 8 juin.)

Rapport sur le pont de la route de Tourcoing.

M. LÉTOCART-DUVILLIER, rapporteur, termine en ces termes :

Comme nous venons de le dire, Messieurs, cette seconde solution est bien loin de nous satisfaire comme la première : nous insistons donc auprès de MM. les Ingénieurs, afin qu'ils réunissent tous leurs efforts pour atteindre le but qu'ils nous ont promis de poursuivre, nous leur en serons très-reconnaissants.

Roubaix, le 22 mars 1870.

Signé : Létocart-Duvillier, rapporteur, A. Dewarlez, P. Catteau.

Après la lecture de ce rapport,

M. DUBAR-FERRIER déclare qu'il votera le pont fixe; mais il voudrait voir disparaître du rapport le projet subsidiaire des deux ponts qui vient atténuer l'opinion émise concernant le pont fixe.

M. LÉTOCART-DUVILLIER répond que tel avait aussi été l'avis de la commission; mais après en avoir conféré avec M. Bertin, ingénieur, elle a cru devoir suivre son conseil en demandant subsidiairement un deuxième projet qui serait le préférable, s'il se pouvait que le pont fixe nous fût refusé.

M. H. TERNYNCK n'admet pas cette hypothèse : la route n° 14 qui relie Roubaix avec Tourcoing, est l'une des plus importantes qu'il y ait en France; elle mérite à ce titre toute la bienveillance des administrations, et la question des indemnités qu'il y aurait à donner à quelques établissements voisins du pont, ne saurait influencer le Gouvernement jusqu'au point de lui faire sacrifier les intérêts d'une si nombreuse population. M. Ternynck termine en disant qu'il ne votera pas le projet subsidiaire.

M. AL. DELAOUTRE pense que dans une question qui intéresse également les deux villes, il convient de prendre des délibérations conformes, afin de mieux disposer le conseil des Ingénieurs à se régler sur les vœux qui seront émis de part et d'autre.

M. LE MAIRE met ensuite aux voix, au scrutin secret, l'ensemble du rapport, qui est rejeté par 13 boules noires contre 10 blanches.

Puis le Conseil vote par 18 boules blanches contre 5 noires, le pont fixe à établir sur toute la largeur et dans l'axe de la route de Tourcoing, avec rampes *maximâ* de 0.017m par mètre sur la route comme sur les quais; et un deuxième pont au chemin du Mont-à-Leux.

Création d'un Mont-de-Piété.

M. L. EECKMANN, au nom de la Commission des finances, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

A notre dernière séance du 4 mars courant, vous avez envoyé à la Commission des finances l'examen de la question du Mont-de-Piété, sur laquelle M. le Maire vous avait donné communication des nouvelles observations du Conseil des inspecteurs généraux, lesquelles lui avaient été transmises par M. le Préfet.

De ces observations, examinées d'abord par la Commission qui en a fait son rapport *ci-annexé*, il résulte que le Conseil des inspecteurs généraux exige :

1° Que tous les engagements contractés par le futur établissement soient garantis par la ville;

2° Qu'une subvention proportionnée aux déficits annuels qui pourront se produire au début, soit garantie par la ville au Mont-de-Piété;

3° Qu'un droit temporaire de 2 °/o qui devra être voté et approuvé chaque année, soit ajouté au taux maximum de 10 °/o, fixé conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat par l'article 15 des statuts de l'établissement à créer.

Le Conseil des inspecteurs généraux, pour imposer ces conditions, se base sur pareil engagement pris récemment par la ville de Nantes qui a garanti tous les engagements relatifs à son nouveau Mont-de-Piété.

Quelles que soient ces conditions, notre Commission des finances croit, Messieurs, qu'il n'y a pas lieu de s'en effrayer,

1° Parce que la garantie de la ville, votée le 22 octobre dernier, qui est de 7,000 fr., les couvre et bien au-delà;

2° Parce que la situation de l'entreprise devant être examinée chaque année, à chaque présentation de budget, il sera toujours facile d'arrêter le fonctionnement de l'établissement, s'il ne rendait pas les services publics auxquels on a le droit de s'attendre, et s'il présentait le danger de compromettre les intérêts de la ville;

3° Enfin, le droit supplémentaire qui est autorisé devra servir, ainsi que toutes les économies qui pourront résulter des dix pour cent déjà consentis, à créer pour l'établissement un fond de réserve qui, à la suite, pourra exonérer au moins en partie la ville, des charges qu'elle aura prises en cette occasion.

Votre Commission nous propose donc de sanctionner la délibération de l'administration des hospices, en ce qui concerne les nouvelles conditions présentées par le conseil des inspecteurs généraux, et ce, aux conditions ci dessus stipulées.

Signé : L. EECKMAN, rapporteur, J. RENAUX-LEMERRE, P. CATTEAU, L. VOREUX.

Roubaix, le 22 Mars 1870.

M. J.-B. DUBURCQ croit qu'à la veille de l'expiration de son mandat, le devoir du Conseil municipal est de ne prendre aucune délibération qui puisse engager la ville dans une entreprise aussi considérable, d'autant plus que l'installation d'un Mont-de-Piété n'a rien d'urgent à Roubaix et qu'il est très-contestable qu'il doive rendre aux ouvriers les avantages qu'on en promet. M. Duburcq reconnaît pourtant qu'en bien des circonstances, le Mont-de-Piété pourra venir en aide à des misères momentanées; mais, à côté de ce bienfait, il créera, par son accès facile et peu dispendieux, un danger et une occasion d'abus, pour certains ouvriers qui trouveront, en échange de leur mobilier le plus nécessaire, l'argent qu'ils dépenseront au cabaret. — Il termine en demandant l'ajournement de la question.

M. J. RENAUX-LEMERRE répond que cette entreprise n'a rien qui puisse effrayer le Conseil. La commission qui sera nommée, fera chaque année son rapport sur le résultat de cette institution; et si elle est préjudiciable à la caisse municipale, il sera toujours loisible au Conseil d'en modifier l'organisation, et même d'en décider la suppression.

M. L. WATINE ajoute que dans la position actuelle des choses, la succursale du Mont-de-Piété de Lille prête aux ouvriers de Roubaix dans les conditions les plus onéreuses; il cite divers exemples qui établissent un taux d'escompte exorbitant; et dans l'intérêt de la classe ouvrière, il demande l'organisation la plus prompte du Mont-de-Piété, suivant les conclusions du rapport qui vient d'être présenté par M. Eeckmann.

Le Conseil vote l'adoption de ce rapport par 7 boules blanches contre 7 noires.

Fermeture de la ruelle Cocheteux.

M. le Maire prend la parole :

Messieurs,

Nous avons à vous rendre compte du résultat d'un procès dans lequel on avait fait intervenir la ville, bien qu'elle eût voulu y rester étrangère : c'est celui qui est relatif à la ruelle Cocheteux.

Neuf propriétaires riverains de la dite ruelle avaient assigné le sieur Dubois-Desrousseaux afin qu'il fut condamné à cesser les constructions par lui entreprises et à démolir celles qu'il y a élevées; et ils avaient aussi appelé la ville en cause pour l'obliger à soutenir que le passage en question a toujours été et qu'il est encore une voie publique.

En ce qui nous concerne, nous avons déclaré nous en rapporter à la justice.

Le tribunal n'a pas jugé la demande suffisamment justifiée; en conséquence, il a débouté les demandeurs de leurs prétentions, et les a condamnés aux dépens.

Le Conseil renvoie à la commission de la voirie l'examen du procès relatif à la fermeture de la ruelle Cocheteux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Chronique locale & départementale.

C'est demain que s'ouvre, à Roubaix, le scrutin pour l'élection de deux membres du Conseil d'arrondissement. Nous n'avons pas besoin de rappeler les titres des candidats qui se représentent aux suffrages des électeurs roubaisiens. MM. Jean Lefebvre et Sicen-Pinçon ont fait leurs preuves et nous souhaitons qu'un nombre considérable de voix vienne renouveler leur mandat et leur donner ainsi un nouveau témoignage de la confiance de leurs concitoyens.

J. R.

La circulaire suivante vient d'être adressée par M. le préfet du Nord à MM. les sous-préfets et à MM. les maires,